

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril à 19H30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie à huis clos en séance ordinaire sous la Présidence de M. DUPERCHE Claude, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : Mme GUILBON Ophélie (pouvoir à M. Claude DUPERCHE, M. JOUARD Philippe (pouvoir à Mme SIMON Isabelle), Mme REDONNET Denise (pouvoir à M. POULIN Denis), M. BATTEREAU Eric (pouvoir à M. Claude DUPERCHE).

ABSENTS : M. COLARD Daryan, M. LUZET Sylvain

Secrétaire de séance : M. POULIN Denis

### **ORDRE DU JOUR :**

-Délibération sursis à statuer

M. le Maire ouvre la séance et demande à son Conseil la validation du huis clos pour cette séance afin de respecter les prescriptions sanitaires liées au COVID 19. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Il demande aussi que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour : délibération pour solliciter une subvention pour des travaux d'installation d'alarmes intrusion et d'alarmes attentats et l'autre pour solliciter une subvention pour l'achat d'un gilet pare-balles pour l'ASVP.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

1/ Demande de subvention Alarmes.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire la pose d'un système d'alarme anti intrusion dans l'Ecole Primaire, le Restaurant Scolaire et le Centre de Loisirs ainsi que la pose d'une alarme intrusion attentat et risque majeur (PPMS) dans les mêmes bâtiments. Le Montant total des travaux s'élève à 12 097,78 €. Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD).

2/ Demande de subvention Gilet Pare-balles de l'ASVP.

M. le Maire propose au conseil de solliciter la Préfecture afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'achat d'un gilet pare-balles pour l'Agent de Surveillance de la Voie Publique. Le montant du devis s'élève 680,29 €. Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

### 3/ Délibération sursis à statuer.

M. DUPERCHE explique l'intérêt d'instituer un périmètre sur la zone industrielle du Pôle Gare et des terrains jouxtant cette zone afin de réaliser une opération d'aménagement et ainsi de pouvoir mettre en place un sursis à statuer qui permettrait de maîtriser les projets privés sur toutes ces zones.

Un échange a lieu concernant le bâtiment classé remarquable dans le secteur de la gare. Mme ANNE demande des explications et se pose des questions sur l'intérêt de cette délibération.

Mme SIMON souhaiterait que l'on puisse intégrer dans ce périmètre le terrain appartenant à la Commune de MAISSE situé derrière Intermarché.

M. le Maire propose à son Conseil l'adoption de deux délibérations :

- L'une instituant un périmètre sur la zone UX se situant dans le périmètre du Pole Gare ainsi que sur les parcelles dénommées dans la Zone UB, avenue du Général de Gaulle (proche de la Gare). Les parcelles concernées sont : AO 245, AO 272, AO 350, AO 355, AO 351 (une partie en zone UB et l'autre en zone 1AU) et AO 387 en zone 1 AU pour une opération d'aménagement.
- L'autre reprenant les mêmes parcelles et en rajoutant les parcelles en zone 1AU avec les parcelles AO 388, AO 64, AO 63 (en partie en zone 1 AU et en zone A et enfin les parcelles AO 65, AO 66 situées en zone A.

Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 10.